

IAAT Poitou-Charentes

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS
Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau - BP 375 - 86009 – POITIERS -cedex

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 janvier 2009

Délibération n° 09/006 relative aux missions de la régie

Le Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec personnalité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

VU les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes et notamment l'article 3,

Après en avoir été informé,

PREND ACTE des éléments suivants :

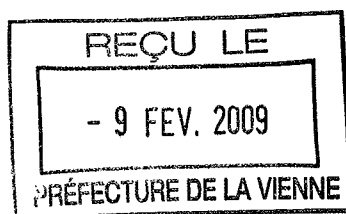
Le Président de l'IAAT Poitou-Charentes rappelle les missions de la régie :

- centre de ressources en information territoriale ;
- outil d'ingénierie territoriale ;
- fonction de veille territoriale et thématique ;
- mission de prospective.

I - Le Président souligne les liens étroits entre les services de la Région et de l'IAAT Poitou-Charentes ainsi que les relations de travail de la régie avec les partenaires extérieurs, notamment les Universités de Poitiers et de La Rochelle.

II - Le Président précise que l'IAAT Poitou-Charentes interviendra en appui de la Région dans la conduite de dossiers, d'études et de démarches prospective.

Le Président de l'IAAT Poitou-Charentes



Jean François MACAIRE